

Réserver un séjour APAS-BTP

COMMENT RÉSERVER

1. Sur apas.asso.fr

Connectez vous à votre espace personnel, et vous pourrez réaliser votre réservation en ligne (pour les séjours éligibles).

Si votre compte n'est pas à jour, renseignez vos ayants droit, téléchargez votre livret de famille ainsi que votre dernier avis d'imposition. Le tarif prenant en compte votre réduction APAS-BTP s'affichera sous 48h.

Consultez ensuite toutes nos offres et choisissez le séjour parfait pour votre enfant.

2. Par téléphone

Une équipe de conseillers répond à vos questions et effectue votre réservation au **01 84 990 999** (tapez 4) du lundi au vendredi de 9h à 17h30.

3. Dans nos points de contact

Nous sommes présents dans toute l'Île-de-France, venez nous rencontrer : Paris 12^e, Le Chesnay (78), Juvisy-sur-Orge (91), Nanterre (92), Bobigny (93), Maisons-Alfort (94) et Cergy (95).

4. Par email

Remplissez le bulletin de réservation téléchargeable sur apas.asso.fr et transmettez-le par email à resacolos@apas.asso.fr ou à votre point de contact habituel (voir coordonnées sur www.apas.asso.fr, rubrique Où nous trouver).

5. Par courrier

Remplissez et envoyez le bulletin de réservation ci-après à l'adresse suivante :

APAS-BTP
Centrale de réservation Vacances Jeunes
14-18 rue de la Vanne
CS 40064
92541 Montrouge Cedex
ou dans l'un de nos points de contact

QUELS DOCUMENTS JOINDRE ?


1. Le bulletin de réservation (que vous trouverez dans ce catalogue ou téléchargeable en ligne), signé et daté avec, votre identifiant APAS-BTP, ou la photocopie de votre dernier bulletin de salaire.
2. Votre dernier avis d'imposition. Pour les concubins, joindre les 2 avis. À défaut, le tarif T3 sera appliqué.
3. La photocopie de votre livret de famille, si vos enfants ne sont pas encore renseignés dans votre compte en ligne.
4. L'acompte de 30 % (règlement de la totalité du séjour si votre réservation est effectuée moins de 35 jours avant le départ) et la totalité de la prime d'assurance. L'acompte est encaissé lors de la réservation. Vous avez la possibilité d'échelonner le règlement du solde, par prélèvements mensuels sans frais (CB valide 1 mois après le départ minimum). La réservation doit être soldée en totalité 35 jours avant le départ.

IMPORTANT !

Les informations figurant sur le bulletin de réservation doivent correspondre à la pièce d'identité du participant à la colonie. Une erreur dans l'orthographe d'un nom peut suffire à bloquer le départ de votre enfant et occasionner des frais supplémentaires.

Les numéros de téléphone portable et adresses email sont obligatoires afin que nous puissions vous joindre et vous envoyer les documents de votre réservation.

COMMENT RÉGLER ?

 **Par carte bancaire sur apas.asso.fr ou au téléphone au 01 84 990 999 (tapez 4)**

 **Par chèque**

Il doit être au nom du titulaire de l'identifiant APAS-BTP ou de l'ayant droit. Le chèque doit être libellé à l'ordre de l'APAS-BTP et le numéro de dossier précisé au dos du chèque.

 **Par Chèques-Vacances**

Pour les séjours en France métropolitaine, dans les Départements et Collectivités d'Outre-Mer et les pays de l'Union européenne, les Chèques-Vacances papier sont acceptés pour le règlement du solde (mais pas de l'acompte) s'ils sont libellés au nom et adresse du bénéficiaire APAS-BTP.

En cas de perte, l'APAS-BTP se dégage de toute responsabilité. Nous vous conseillons de nous les adresser en courrier recommandé A/R ou de les déposer dans l'un de nos points de contact.

Labellisation VACAF

Certains de nos séjours sont éligibles à l'aide de la CAF.

Fournissez-nous votre numéro d'allocataire et le bon Vacaf transmis par l'organisme.

COMMENT S'ASSURER ?

Les assurances suivantes sont proposées en option et peuvent se cumuler :

1. Assurance Voyage Multirisque : remboursement des frais d'annulation, d'interruption, de garantie vol ou destruction de bagages... selon les conditions générales et particulières de vente pages 53 à 56 et sur www.apas.asso.fr/vacances/assurances.

Montant de la prime 1,50 % du montant total du séjour, hors subvention.

2. Assurance Voyage Multirisque avec Extension épidémie ou pandémie : en plus des garanties de l'assurance voyage multirisque, remboursement des frais d'annulation en cas d'épidémie ou pandémie (maladie grave, refus d'embarquement suite à une prise de température...) selon conditions générales et particulières de vente pages 53 à 56 et sur www.apas.asso.fr/vacances/assurances.

Montant de la prime 1,92 % du montant total du séjour, hors subvention.

3. Garantie maintien des prix (cette garantie ne peut être souscrite qu'en complément de l'assurance voyage multirisque) : remboursement des coûts supplémentaires résultants de hausses (carburant, taxes, devises).

Selon conditions générales et particulières de vente pages 53 à 56 et sur www.apas.asso.fr/vacances/assurances.

Montant de la prime : 5€/personne.

IMPORTANT !

Toutes les assurances doivent impérativement être souscrites au moment de la réservation de la colonie vacances jeunes.

En cas d'annulation, vous devez immédiatement en aviser l'APAS-BTP par écrit à l'adresse :

APAS-BTP Centrale de réservation Vacances Jeunes – 14-18 rue de la Vanne – CS 40064 – 92541 Montrouge Cedex ou par e-mail à resacolos@apas.asso.fr et sur la plateforme <https://sinistre.assurinco.com/>